

Transports scolaires

Les cartes de transport scolaire sont à retirer à la Mairie de de votre domicile, veuillez y coller une photo avant de les transmettre à l'école pour visa.

Veillez avoir l'amabilité de respecter les horaires et les consignes concernant les enfants de moins de 6 ans, afin de ne pas perturber le transport. En cas de chahut ou d'indiscipline, des sanctions pouvant aller jusqu'au retrait de la carte de transport et l'exclusion pourront être prises.

Le soir à la descente du bus les enfants de moins de 6 ans doivent obligatoirement être attendus par un adulte. L'accompagnatrice n'étant pas autorisée à les laisser seuls, sinon ils resteront dans le bus et éventuellement conduits à la mairie ou la garderie de la maternelle à la fin du ramassage.